

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 23/12/2022

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Finances : acquisition d'un tracteur
- Finances : acquisition d'une épareuse
- Finances : décisions modificatives
- Finances : dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2023
- Mission d'Eure-et-Loir Ingénierie (E.L.I.) : adhésion à une mission d'assistance administrative et juridique
- F.D.I. : demandes de subventions au Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, Route Départementale 116 à Chandelles
- Questions diverses

Le mercredi 7 décembre 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 28 novembre 2022, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, Mme Claudine ABHERVE, M. Francis GUILLARD, M. Didier LE BARS, Mme Sylvie DE ROA, M. Pascal LENOIR, Mme Murielle LEROY, M. Jean-Luc MARTIN et M. Patrick JOYEUX.

Mme Jacqueline FOUQUET et Mme Nathalie ANDREU sont absentes et ont donné respectivement pouvoir à M. Daniel GUILLY et Mme Catherine MARIE.

La séance débute à 20h02.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : « demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert ». Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

M. Le Maire informe de la venue en mairie du nouveau chef d'escadron Mme Claire CHAZAL, commandant la compagnie de Gendarmerie départementale de Dreux, le vendredi 16 décembre à 16h00.

Suite à l'analyse financière des comptes de la commune réalisée par E.L.I., M. Le Maire propose aux élus, dans le cadre du financement des futurs travaux prévus à Chandelles (RD116) et de la déviation de Nogent-le-Roi, de réfléchir soit à la continuité de la location du terrain avec un loyer réévalué, soit à la vente. Cette parcelle accueille le pylône « T.D.F. ».

La commune de Nogent-le-Roi sollicite le prêt de la salle des fêtes pour organiser le repas de Noël des séniors nogentais en 2023. Les membres du conseil donnent un avis favorable.

TERRITOIRES ENERGIE : M. Didier LE BARS

Le budget a été voté pendant l'assemblée générale.

SBV4R : M. Jean- Luc MARTIN

Une étude vient d'être lancée par le Département concernant la biodiversité des cours d'eau. Le montant de cette étude s'élève à 100.000 €.

M. Le Maire complète en indiquant que le Département est en train d'étudier la création d'une structure Départementale dont les objectifs seraient de s'assurer de la qualité de l'eau, de soutenir les projets de mise aux normes des réseaux pour limiter les pertes, de s'assurer de l'accès à l'eau potable aux habitants du Département, ...

Conseil départemental : M. Le Maire confirme la reprise des travaux de la déviation.

FINANCES : ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Les établissements Gautier ont fait parvenir une nouvelle proposition commerciale concernant l'acquisition d'un tracteur. Il s'agit d'un tracteur d'occasion de marque Valtra. M. Roland PETIT liste les caractères techniques et informe du bon état du matériel, sachant que le matériel communal s'adapte sur celui-ci (la lame pour la neige, le semoir pour épandre le sel sur les routes,...).

Le montant est de 37.000 € HT, soit 44.400 € T.T.C.

Le montant de la reprise de l'ancien tracteur est de 3.000 € H.T. soit 3.600 € T.T.C.

Ce tracteur correspond mieux aux attentes de la commune que le précédent étudié, tant en terme de qualité, de service, et de sécurité pour les agents.

Trois propositions de financement sont proposées :

- Un Crédit-bail
- Un emprunt
- Un auto-financement

Après concertation, les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition du matériel en auto-financement.

FINANCES : ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Les établissements Gautier ont fait parvenir deux propositions commerciales concernant le projet d'acquisition d'une épareuse.

Ce matériel équipera le tracteur pour réaliser l'entretien des bois, des chemins, des routes,..., et ainsi effectuer des travaux de broyage.

Le modèle multi longer de la marque KHUN (fabrication française) est retenu. Il présente les caractéristiques suivantes : portée horizontale 5,5 m et verticale de 6,80 m avec un attelage rapide et un décrochage réalisé par un seul agent. Les élus souhaitent acquérir ce matériel car il assure plus de sécurité aux agents communaux.

Le montant est de 35.000 € HT, soit 42.000 € T.T.C.

Le montant de la reprise du matériel actuel est de 1.000 € H.T., soit 1.200 € T.T.C.

2 choix de financement sont proposés :

- Un Crédit-bail
- Un auto-financement

Après concertation, les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition de l'épareuse en auto-financement.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Pour donner suite à l'acquisition de nouveaux matériels lors des précédents points, il convient pour honorer leur paiement, de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DM7 : complément du projet 220001 Acquisition d'un tracteur

Débiter le budget en sur-équilibre compte 678 la somme de 14.000 € et affectation de ce montant au compte 2182 « matériel de transport » projet 220001.

DM8 : Acquisition d'une épareuse – projet 220009

Débiter du budget en sur-équilibre compte 678 la somme de 42.000 € et affectation au compte 2188 « autres immobilisations corporelles » projet 220009.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les décisions modificatives.

FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2023

En l'absence d'adoption du budget 2023, la commune a la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art. L 1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 312.167,70 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 78.042 €, soit 25% de 312.167,70 €.

Les membres du conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

MISSION D'EURE-ET-LOIR INGENIERIE (E.L.I.) : ADHESION A UNE MISSION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

M. Le Maire présente les missions d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

L'adhésion à cette mission ouvre droit à la collectivité aux services suivants et prestations ci-après :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative par an (vente entre collectivités sans seuil), acquisition de terrain par les collectivités (dans la limite de 50.000 €), transfert de biens entre anciens et nouveaux EPCI, et entre anciennes communes et nouvelles communes fusionnées, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc),
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché par an en procédure adaptée (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission est de 0,80€/hab DGF. Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- Décide d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,
- S'engage à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

**F.D.I. : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR**
ETAT : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR /DSIL ET FONDS VERT

M. Le Maire informe que les projets nommés ci-après seront présentés aux services de l'Etat et au Conseil départemental pour demander les subventions : FDI (Fonds Départemental d'Investissement), DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation au Soutien d'Investissement Local) et Fonds Vert. Les devis reçus vont permettre de constituer les demandes de subventions pour les projets suivants :

- Aménagement de la cour (39 Grande Rue),
- Aménagement pour résoudre des problèmes d'inondation rue de Paris et grande rue,
- Réfection de sorties d'eaux pluviales situées « lotissement les Marques Bouteilles » et « rue de la Ribordière »,
- Travaux de voirie, trottoirs, sécurité routière, enfouissement, création de places de stationnement,... pour la RD116 A qui traverse Chandelles.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental.

**PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE
TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC
ROUTE DEPARTEMENTALE 116 A
CHANDELLES**

M. Didier LE BARS présente la nouvelle convention et la nouvelle proposition financière concernant le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public pour la RD116A qui traverse Chandelles.

Au regard de la très forte augmentation des coûts de l'énergie et de façon exceptionnelle, Energie Eure-et-Loir a décidé de faire un effort financier en prenant à sa charge l'intégralité du coût des travaux sur le réseau électrique.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux s'élève à 640.000 € HT.

Le syndicat prend à sa charge 463.600 € H.T. et la commune un montant de 176.400 € H.T. auquel s'ajoute la somme de 5.200 € correspondant à la contribution des frais de coordination de travaux.

Cette contribution financière peut être réglée sur plusieurs exercices (maximum 3 ans). Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la participation financière prévisionnelle de la commune, le calendrier de versement de la contribution réparti sur 3 exercices budgétaires et autorisent M. Le Maire à signer la convention avec Energie Eure-et-Loir.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Nathalie ANDREU a fait part de ses remarques à Mme Catherine MARIE concernant le marché Noël :

- 50 exposants ont participé au Marché de Noël organisé par le comité des fêtes. Les exposants sont satisfaits et le nombre de visiteurs était relativement important.
- Mme Nathalie ANDREU souhaite que le Noël des enfants organisé en 2023 puisse avoir lieu la veille du marché de Noël pour bénéficier de la décoration.
- Le préfabriqué est en mauvais état et il serait souhaitable de trouver une autre solution pour stocker le matériel du comité des fêtes.
- Pour rappel, le comité des fêtes est toujours à la recherche de bénévoles.

Mme Catherine MARIE informe que les ateliers SOLHIA ouverts aux retraités ont rencontré un vif succès. Ils se sont déroulés pendant 4 jours (4 jeudis). Les 14 participants (9 habitants de Coulombs et 5 de Nogent-le-Roi) ont été très assidus et ont pu recevoir des précieux conseils pour aménager leur logement.

L'année prochaine de nouveaux ateliers seront proposés avec Enedis dont un des sujets sera le compteur Linky.

Mme Murielle LEROY souhaiterait que ces ateliers soient ouverts à l'ensemble des administrés.

Mme Catherine MARIE informe que le premier cycle des aidants arrive à sa fin. Un bilan a été réalisé avec les participants. L'intervention de la psychologue a été très appréciée. Les différentes remarques seront prises en compte pour le deuxième cycle des ateliers.

Mme Catherine MARIE est à la recherche de groupes musicaux pour l'organisation de la galette. Les colis de Noël ont été reçus et seront distribués la semaine prochaine, avant Noël.

Le lampadaire retiré au pont de Coulombs lors de sa réfection crée un « point noir ». M. Didier LE BARS informe de la pose d'un nouveau lampadaire, il sera positionné en face du précédent emplacement.

Mme Sylvie DE ROA fait part des remarques d'un administré habitant rue de Sully qui souhaiterait une officialisation du stationnement interdit et la pose d'une poubelle.

Les habitants du moulin sont inquiets concernant les éventuelles coupures de courant pour l'évacuation des eaux usées, réalisée grâce à des pompes de relevage. Ils souhaiteraient être informés par avance des coupures.

Des administrés demandent l'installation d'un banc public avenue de l'Abbaye.

La société RVM informe que la signalisation aux abords de leur entreprise n'est pas optimale et rend la sortie des véhicules dangereuse.

Mme Murielle LEROY signale que la priorité du Chemin de l'Ecluse n'est pas respectée. Il faudrait étudier la mise en place d'un dispositif pour la faire respecter.

M. Didier LE BARS informe que M. VAPREAU, GRDF, est venu présenter le rapport d'activité de l'année 2021 :

- 194 clients sur le réseau de la commune,
- 7.909 m de longueur totale des canalisations,
- 2029 année d'échéance du contrat,
- 374K€ de valeur nette du patrimoine,
- 2 interventions de sécurité gaz,
- 2 redevances : 1.076 euros (R1) et 324 euros (RTR)

M. Didier LE BARS informe les élus de la modification du passage piéton devant la maison médicale :

- concernant l'éclairage public, ENERGIE Eure-et-Loir attend de recevoir le matériel,
- le marquage au sol sera réalisé dès que les conditions climatiques seront favorables.

M. Roland PETIT souhaite savoir si à la suite du changement de nom de rue à Chandelles, la pose des nouveaux numéros est prévue. M. Le Maire informe que l'acquisition des numéros est à la charge de la commune. C'est une bonne remarque et la commune va s'en occuper.

M. Roland PETIT signale que l'Agglomération de Dreux dispose d'un service de conseils pour les économies d'énergie. M. Didier LE BARS informe que ENERGIE Eure-et-Loir dispose aussi d'un service « eco gestes, eco loustiques » et va se renseigner pour savoir si l'agent en charge de cette prestation peut intervenir à l'école.

M. Roland PETIT signale le manque d'informations du syndicat des Eaux de Ruffin et le problème de facturation.

Mme Valérie MONOT souligne que les décorations de Noël sont très belles et souhaiterait savoir, si l'année prochaine on pourrait étudier leur extinction la nuit. Mme Valérie MONOT signale un sapin mort dans la propriété de M. NONGLATON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.


M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

